

Paris, le 31 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Antoine KARAM - Sénateur de la Guyane

RESERVE PARLEMENTAIRE : 4 COMMUNES GUYANAISES BENEFICIAIRES EN 2017

Chaque année, la loi de Finances prévoit une ligne de subventions, intitulée « dotation d'action parlementaire » servant à financer différentes initiatives. Les parlementaires peuvent ainsi soutenir les projets qu'ils souhaitent faire subventionner dans la limite d'une enveloppe prédéfinie, communément appelée « réserve parlementaire ».

Cette aide ayant été supprimée par la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, il s'agissait donc de la dernière année pour en faire bénéficier aux collectivités territoriales.

En 2015, les communes de Saint-Georges de l'Oyapock, Grand-Santi, Maripasoula, Apatou, Saül et Ouanary avaient bénéficié de cette aide. En 2016, ce fut au tour des communes d'Iracoubo, de Papaïchton, de Sinnamary et de Macouria d'y avoir recours.

Pour 2017, c'est une enveloppe totale de 90 000 euros qui a été accordée par le Ministère de l'Intérieur à 4 communes au titre de la réserve parlementaire. Les aides versées ont ainsi concernées Cayenne (40 000 euros pour la réhabilitation de la toiture du hall de tennis de table du complexe sportif Jean-Claude Lafontaine), Saint-Laurent-du-Maroni (30 000 euros pour l'installation de deux carbets numériques dans les quartiers Sables Blancs et des Écoles), Montsinéry-Tonnégrande (10 000 euros pour la réhabilitation de la pelouse du stade municipal) et Awala-Yalimapo (10 000 euros pour l'acquisition d'un véhicule électrique et d'une borne de recharge).

En 3 ans, ce sont plus de 270 000 euros qui auront été mobilisés au titre de la réserve parlementaire d'Antoine KARAM pour aider 14 communes guyanaises dans leurs projets d'équipements.

Le Sénateur espère que l'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs actions d'investissement se poursuivra efficacement à travers les dotations subsistantes.